

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 24 SEPTEMBRE 2013 A 20H30**

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M LABURTHE / Mme LABAT M / Mme SEMPERE / M FALTRAUER / Mme LABAT A / Mme MAGOUNAC / M BENOIT / M BOUNET / M COMET / Mme ROLANDO / Mme MONGIS

EXCUSES

M GUASCH /Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M DECHE / Mme LEJEUNNE / M DESANGLES / M LABERGERE / Mme GREGNANIN / M VEIGA

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

Mme FOURTEAU-MONTPEZAT/ Mme LEJEUNNE / M LABERGERE / Mme GREGNANIN

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu/procès verbal de la séance du 19 juin 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. CESSION MINIBUS ENFANCE/JEUNESSE A LA CCGA
2. ACQUISITION PARCELLE AB 156 A MONSIEUR PIERRE BARBET
3. LEG MADAME FITTON
4. CONTRAT TRAITEMENT ANTI-TERMITES BATIMENTS COMMUNAUX
5. MEDIATHEQUE
 - a. Contrat maintenance et télésurveillance système d'alarme
 - b. Contrat maintenance système bornes d'écoute
6. MISE A DISPOSITION MACHINE A LAVER ECOLE MATERNELLE
7. TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC
8. FONDS SOLIDARITE PETITES VILLES SUD OUEST MIDI PYRENEES
9. BAIL SITE DE FOUILLES PARCELLE AK 114
10. CONVENTION ETAT/COMMUNE : ENTRETIEN ILOT CENTRAL DES GIRATOIRES RN 524 (route de Sauboures et route de Nogaro)
11. PERSONNEL :
 - a. Création emploi policier municipal
 - b. Frais de mission Monsieur MORANDIN
 - c. Transformation emploi accueil bibliothèque
 - d. Gratification pour médaille du travail et/ou départ à la retraite
 - e. Agents d'entretien des bâtiments : modification temps de travail
 - f. Transformation emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe en emploi de rédacteur
 - g. Prolongation contrat à durée déterminée service communication
12. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS :
 - a. Bail emphytéotique
 - b. Compromis opération Bourg Centre
13. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (R.P.Q.S) DU SAT
14. PLU : ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION
15. POLE SOCIAL ET CULTUREL - AVENANTS DIVERS LOTS
16. CCGA : MODIFICATION STATUTS COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE
17. PROJET CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE PARCELLE A ERDF
18. SUBVENTION ÉAUZE FOOTBALL CLUB

- QUESTIONS DIVERSES

1. CESSION MINIBUS ENFANCE/JEUNESSE A LA CCGA

Concernant le minibus acquis en 2011 pour le service enfance/jeunesse au prix de 22 144,50 € avec une aide financière de la CAF à hauteur de 80%, une convention bipartite avait été signée entre la CAF et la Mairie d'ÉAUZE pour 10 ans.

La compétence Enfance/Jeunesse confiée au 1^{er} janvier 2013 à la CCGA entraîne de fait le transfert de ce véhicule à la Communauté de Communes du Grand Armagnac.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2. ACQUISITION PARCELLE AB 156 A MONSIEUR PIERRE BARBET

Après plusieurs années de discussions et suite au départ de la Biocoop Vers Luisant, Monsieur BARBET accepte le prix proposé par la commune pour l'achat de cet immeuble qu'il ne souhaite plus entretenir.

Le prix proposé par la commune et accepté par Monsieur BARBET est de 43 400 € et correspond au prix estimé par le service des Domaines pour la partie garage (120€ m² car situé en cœur de ville).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à acquérir cette parcelle qui permettra de terminer l'aménagement de la rue Raphaël (impasse).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. LEG MADAME FITTON

Au décès de Madame Emilienne FITTON, l'Office Notarial d'Eauze a informé Monsieur le Maire des volontés de cette dernière de faire don à la commune de la parcelle AB 70 sise entre la rue St-Luperc et le Boulevard d'Artagnan (530 m²).

La partie donnant sur le rue St-Luperc est occupée par l'Association "Les Armagnacs d'Eauze" depuis 1980 avec un loyer trimestriel de 370,45 € et à charge d'entretien par leur soin.

La valeur de ce local a été estimée à 40 000 €.

La partie donnant sur le boulevard d'Artagnan est occupée par la SARL CUGINI/PERENCIN pour un loyer mensuel de 382,87 €.

La valeur de ce local a également été estimée à 40 000 €.

Les frais de la délivrance de leg s'élèvent à 1 314,30 €. De plus, il est à noter que les locaux sont dans un état très moyen.

La contre partie demandée est l'entretien de sa sépulture par la commune.

Vous avez eu copie d'un extrait du cadastre (AB N°70) concernant cette propriété ainsi que copie du courrier du notaire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'acceptation de ce don.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. CONTRAT TRAITEMENT ANTI-TERMITES BATIMENTS COMMUNAUX

En 2003 la commune a fait réaliser un traitement anti-termites sur divers bâtiments communaux. Ce traitement fait l'objet d'une surveillance et d'un rappel de traitement annuel depuis lors.

Or, figuraient dans les bâtiments concernés, la Maison Ex-Séjourné mise à disposition de l'Office de l'Habitat du Gers et la maison de maîtres de l'ex-école Félix Soulès, qui ont été réhabilitées.

Le contrat doit donc être revu à la baisse.

Vous avez eu copie du contrat de base ainsi que copie du nouveau contrat qui ne concerne plus que la piscine, le presbytère et le bâtiment des douanes.

Le Conseil Municipal doit autoriser la signature du nouveau contrat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. MEDIATHEQUE

a. Contrat maintenance et télésurveillance système d'alarme

Lors des travaux du pôle social et culturel, un système d'alarme anti-intrusion et de télésurveillance ont été installés. Ces équipements nécessitent la signature d'un contrat avec le prestataire du Lot Electricité : il s'agit de la Société VIASEKUR, pour un montant annuel de 670€ HT par an pour les deux contrats (420€+250€).

Vous avez eu copie des deux projets de contrats.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits contrats.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b. contrat maintenance systèmes bornes d'écoute

La médiathèque est équipée de bornes d'écoute permettant aux usagers de choisir un CD sans avoir à sortir le disque de l'étui. En effet les boîtiers exposés sont vides, les agents d'accueil étant chargés de remettre le CD dans le boîtier au moment de l'enregistrement de l'emprunt.

Le système d'écoute numérique comprend des progiciels et logiciels spécifiques qui doivent être couverts par un contrat de maintenance. Vous avez eu copie du projet de contrat proposé par le fournisseur.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat dont le coût annuel est de 700 € HT.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. MISE A DISPOSITION MACHINE A LAVER ECOLE MATERNELLE

Afin de permettre à l'Office de Tourisme une meilleure gestion au quotidien du lavage des draps du gîte St-Jacques, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la machine à laver le linge affectée à l'école maternelle, pour un coût forfaitaire de 200 €/an.

C'est un agent de la commune, déjà mis à disposition de l'Office de Tourisme pour l'entretien des gîtes, qui sera en charge de faire fonctionner la machine qu'elle utilise déjà à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ *Mme ROLANDO et M COMET regrettent que l'Office de Tourisme ne continue pas à porter le linge au pressing élustate*
- ⇒ *M le Maire répond que cette mise à disposition est une demande de l'Office de Tourisme*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

7. TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public du tour de ville et des rues annexes, le Syndicat Départemental d'Energies du Gers mandaté par convention avec la commune, présente les dossiers concernant les rues Félix Soulès, Carbonas, Robert Daury et Dupeyron.

Afin de pouvoir permettre au SDEG de commencer les travaux, il s'avère nécessaire de signer une convention pour chaque chantier.

Vous avez eu copie des devis et des quatre conventions à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

8. FONDS SOLIDARITE PETITES VILLES SUD OUEST MIDI PYRENEES

Fin juin 2013, des graves inondations ont frappé de nombreuses communes (petites et grandes) en Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne.

Devant l'ampleur des dégâts, tant pour les particuliers que pour les communes, l'Association des Petites Villes de France nous sollicite pour participer à l'action de solidarité en cours (ci-joint copie du courrier).

Monsieur le Maire propose une aide de 2 000 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. BAIL SITE DE FOUILLES PARCELLE AK 114

Par bail en date du 08/09/2011, Madame LAJUS lieu-dit Camarade a repris le bail de Monsieur LEFORT sur la parcelle AK 114 à Cieutat. Or, c'est sur cette parcelle qu'a été édifié le bâtiment de protection de la Domus.

Le bail doit donc être modifié pour tenir compte de la superficie réduite (actuellement 1 h 84 a 12 ca).

D'autre part, une partie de la parcelle est incluse dans le périmètre du site visitable, bien que maintenue en prairie. Monsieur et Madame LAJUS sont d'accord pour entretenir les parties enherbées du site en échange de quoi la surface restant disponible est mise à leur disposition gratuitement.

Vous avez eu copie du nouveau bail à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ *M COMET s'étonne que la commune renonce à une recette alors que le site est de la compétence du SIVU.*
- ⇒ *M le Maire répond que les statuts du SIVU mettent à la charge de la commune d'ÉAUZE les dépenses effectuées sur le site d'ÉAUZE et de ce fait la mutualisation du personnel paraît plus judicieux que le recours à un emploi nouveau du SIVU ou à un prestataire extérieur. De plus, la recette "abandonnée" par la commune est de 80€.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. CONVENTION ETAT/COMMUNE : ENTRETIEN ILOT CENTRAL DES GIRATOIRES RN 524 (route de Sauboures et route de Nogaro)

Par délibération du 13/02/2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Direction Interrégionale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) pour obtenir l'autorisation d'aménager le rond point de l'IGG sur la route de Nogaro.

Il s'avère maintenant nécessaire de signer une convention avec la DIRSO pour que la commune puisse assurer l'entretien du rond point aménagé par ses soins ainsi que du rond point route de Sauboures.

Vous avez eu copie du projet de convention.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. PERSONNEL :

a. Création emploi Policier Municipal

Devant l'augmentation des incivilités et le non respect des règles de stationnement et de circulation dans la ville, après analyse des effectifs de police municipale dans des communes de même importance qu'Eauze, il apparaît pertinent de créer un deuxième poste de policier municipal.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un emploi d'agent de police à compter du 1^{er} septembre 2013.

Un appel à candidature sera lancé avec l'aide du CDG32 pour permettre à Monsieur le Maire de procéder au recrutement.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ *M le Maire donne lecture de la fiche de poste et précise que la présence d'un stagiaire, à deux reprises cette année, a permis de constater une amélioration dans le traitement de certaines missions de la police municipale.*

⇒ M COMET donne lecture de son intervention, dont vous trouverez l'intégralité en annexe.

⇒ M le Maire répond que les pouvoirs de police sont l'apanage du maire seul. A ce titre, devant la dégradation accentuée du "climat" dans la ville, il a mis plusieurs mesures en place pour apporter une réponse à l'inquiétude de la population et en particulier des commerçants et personnes âgées.

Parmi ces mesures, l'embauche d'un policier municipal pour renforcer les effectifs, montrer une présence physique sur le terrain, avec comme point majeur la restauration d'une certaine idée "d'ilotage", idée déjà évoquée en Conseil Municipal depuis deux ans.

Autre mission du maire : alerter les pouvoirs publics, ce qui a été fait à travers trois missives adressées à Monsieur le Préfet du Gers, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Commandant du bataillon départemental de gendarmerie, ainsi qu'un communiqué de presse (en annexe copie courrier aux trois précités, du communiqué de presse, de la lettre des commerçants).

A Monsieur .Comet qui l'accuse d'avoir fait un coup médiatique sans attendre les réponses des Administrations interpellées, Monsieur .le Maire répond avoir attendu une semaine, un contact du Préfet, n'obtenant pas de réponse, il a alors alerté la presse, ce qui a permis d'établir le dialogue.

Il précise qu'il privilégie son rôle de proximité, d'écoute de la population et ne comprend pas la polémique initiée par l'opposition pour des raisons purement idéologiques et dogmatiques.

⇒ M AZANZA regrette la polémique soulevée et la forme donnée de l'intervention de M COMET. Même s'il est conscient qu'un policier de plus ne résoudra pas le problème, c'est un outil nécessaire parmi d'autres

⇒ Mme Maryse LABAT précise qu'en plus de la création de poste proposée par Monsieur le Maire, elle a contacté la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les services sociaux, les chefs d'établissements scolaires, pour mettre en place un comité de prévention et avoir un débat avec les élus et les citoyens intéressés ou partie prenante dans le domaine de la prévention.

⇒ M BOUNET s'interroge quant au rôle des parents des jeunes "délinquants" et n'est pas favorable à une action répressive.

⇒ Mme GASC évoque les structures existantes qui s'adressent aux préadolescents et adolescents, mais qui n'attirent pas les jeunes "délinquants" car il faut y respecter des règles.

⇒ M le Maire insiste que le fait que la création du poste est un premier outil parmi d'autres

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité.5 contre : Mme ROLANDO, M BOUNET, M COMET, M BENOIT, Mme MAGNOUAC.

b. Frais de mission Monsieur MORANDIN

La convention avec la Société Visiocom pour la mise à disposition du microbus a pris fin le 15 juillet dernier. La commune devait donc ramener le véhicule au siège de la société Visiocom à Paris.

Un ordre de mission a été délivré à Monsieur MORANDIN pour qu'il procède à la restitution. Les frais des repas et d'hébergement dépassent le montant réglementaire d'indemnité (83,86 € pour une mission à Paris – copie fournie) alors que Monsieur MORANDIN a dépensé 102,40 € (vous avez eu copie justificatifs).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à rembourser le montant exact de la dépense engagée.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

c. Transformation emploi accueil bibliothèque

Dans sa séance du 21/11/2012, le Conseil Municipal a créé un emploi à temps non complet 17H50/semaine d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (aide bibliothécaire).

L'équipement de la nouvelle structure en livres (10 000) et CD/DVD (1000/600) nécessite 5 500 heures de travail consacrées uniquement à la couverture, au catalogage et au codage des œuvres, sans pouvoir faire autre chose et notamment l'accueil du public. Malgré l'importante participation des bénévoles, il faudrait encore 3 ans de travail pour équiper tous les livres.

Depuis l'ouverture en juillet 2013, l'agent à temps non complet effectue des heures complémentaires (17H50) pour avancer. Il paraît donc judicieux d'augmenter son temps de travail à 35H/semaine. Cette augmentation d'heures était déjà programmée mais seulement au terme d'un an de fonctionnement de la nouvelle structure.

Monsieur le Maire propose donc de transformer l'emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet 17H50/semaine en emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps complet 35H/semaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

d. Gratification pour médaille du travail et/ou départ à la retraite

L'article 9 de la Loi 83.634 du 13/07/1983 modifiée, prévoit la possibilité pour la collectivité de verser à ses agents des prestations au titre de l'action sociale. Les prestations pour médaille du travail ou départ à la retraite en font partie.

C'est la collectivité qui fixe le montant par délibération. Cette prestation n'est pas une obligation mais elle devient un droit pour l'agent dès lors que la collectivité a délibéré pour l'attribuer. Le montant peut varier en fonction du type de médaille reçue. Une tolérance administrative admet une exonération des cotisations sociales et fiscales dans la mesure où la gratification est inférieure à un mois du salaire mensuel de base du bénéficiaire.

Monsieur le Maire propose :

* 200 € pour la médaille (sans distinction)

* 200 € pour le départ à la retraite

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

e. Agents d'entretien des bâtiments : modification temps de travail

Afin de prendre en compte le départ à la retraite de Madame Monique LABARRERE adjoint technique à temps complet, le mi-temps thérapeutique de Madame Marie DHELIAT et l'ouverture du site Pôle Social et Culturel (médiathèque, maison des associations), les emplois du temps de certains agents à temps non complet ont été modifiés et complétés.

Les temps de travail des deux adjoints techniques 2^{ème} classe ci-dessous passent donc pour :

- Madame Fabienne ORIO de 31,75H à 35H
- Mademoiselle Nadège DHELIAT de 31,50H à 35H

à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

f. Transformation emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe en emploi de rédacteur

Après avoir obtenu le concours interne de rédacteur sans pouvoir être nommée (reçu/collé), Madame Sylvette TARRIDE a été inscrite sur la liste d'aptitude des rédacteurs au titre de la promotion interne.

Afin de la nommer à ce grade, il s'avère nécessaire de transformer son emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe en emploi de rédacteur.

Monsieur le Maire propose que cette transformation entre en vigueur au 01/10/2013.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

g. Prolongation contrat à durée déterminée service communication

Au 30 Septembre 2013 s'achèveront les deux ans du CDD service communication.

Plusieurs points positifs sont à noter :

- le partenariat avec l'office de tourisme
- le partenariat avec les associations organisant des événements sur la commune
- l'appui aux divers services dans la réalisation de leurs outils de communication (administratif, urbanisme, sport, culture, école, etc....)

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de poursuivre le travail entrepris en prolongeant le contrat du service communication de 6 mois, à compter du 01/10/2013

Le CM doit émettre un avis

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

12. OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

a) bail emphytéotique

Lors de sa séance du 28/08/2007, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la signature d'un bail emphytéotique avec l'Office Public de l'Habitat du Gers, afin d'ériger des logements sociaux à Eauze.

Pour la rue Raphaël, le bail a été signé, mais pour la rue Pourtic, il n'a jamais été signé et aujourd'hui le projet a évolué. Seul le bâtiment existant a été réhabilité et doit donc être cédé par bail emphytéotique à l'Office Public de l'Habitat du Gers pour 6 logements sociaux construits et livrés.

Vous avez eu copie du projet de bail à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail qui sera rédigé par l'Etude de Maître St-Aubin à Auch.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

b) compromis opération Bourg Centre

Rappel du dossier :

* en octobre 2006, la commune d'ÉAUZE dépose sa candidature au dispositif Bourg Centre 2010 avec comme projet :

- 1 OPAHRR avec le SIVOM
- 2 opérations avec l'Office Public de l'Habitat du Gers : rue Pourtic 14 logements et rues Raphaël/Bistouquet 14 logements

et en action d'accompagnement, le réaménagement des espaces publics (boulevards, places d'Armagnac, de la République et de la Liberté, esplanade Mitterrand).

* en janvier 2007, la candidature de la commune est retenue. Plusieurs réunions se sont tenues avec les services du Conseil Général (Monsieur Patrick Guy) et l'Office Public de l'Habitat du Gers pour définir plus précisément le programme. Aucune maquette financière n'a été fournie par la commune au Conseil Général pour finaliser ce programme. De ce fait, la participation du Conseil Général restait suspendue à la transmission de ce budget prévisionnel financier.

* après les élections de 2008 et le changement de municipalité, le programme est maintenu mais modifié dans son contenu.

L'Office Public de l'Habitat du Gers fait part des coûts élevés et de la difficulté d'équilibrer le budget des deux projets HLM pour que la commune sollicite le Conseil Général pour un abondement de la participation. La réponse est négative ; il n'y a pas de nouveau programme envisagé par le Conseil Général.

Après nouvel avis du Conseil Municipal et discussions avec l'Office Public de l'Habitat afin de réduire les budgets et de rendre du foncier à la commune, le programme rues Raphaël/Bistouquet est réduit à 5 logements. En parallèle, l'Office Public de l'Habitat réduit de 14 à 6 logements le projet rue Pourtic.

* en août 2010, Monsieur ROBIN directeur de l'Office Public de l'Habitat fait un point sur le dossier revu à la baisse en soulignant de nouveau les difficultés budgétaires rencontrées par l'Office Public de l'Habitat du Gers. Durant la maladie et après le décès de celui-ci, pas de nouvelles réunions sur le programme Bourg Centre.

L'Office Public de l'Habitat ne relance pas la commune sur ses difficultés à boucler le financement mais le nouveau programme est lancé et les travaux réalisés.

* en décembre 2011 : Monsieur SORBADERE nous alerte sur l'absence de convention commune/Conseil Général. Renseignements pris auprès du Conseil Général, le programme Bourg Centre a été supprimé en 2009

Après diverses tentatives sans résultats auprès du Conseil Général, pour obtenir une dérogation et la signature d'une convention Bourg Centre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la proposition de compromis visant à partager à part égale le déficit de l'opération, soit $148\,932 : 2 = 74\,466$ € entre l'Office Public de l'Habitat du Gers et la commune.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

13. RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (R.P.Q.S) DU SAT

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérente à un établissement de coopération intercommunale doit être destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le SAT a donc transmis à Monsieur le Maire son rapport 2012 (dont vous avez eu copie) pour information.

- ⇒ M COMET interroge les délégués au SAT quant à la qualité du service rendu par le SAT au titre de la compétence assainissement autonome, qui lui paraît médiocre.
- ⇒ un échange a lieu sur les avantages et les inconvénients d'une gestion publique par rapport à une gestion privée.

14. PLU : ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION

Afin de permettre aux agents du service de l'urbanisme de s'approprier le règlement du PLU en ayant un appui technique et juridique fiable, il a été demandé au bureau d'étude de Monsieur PETERSEN urbaniste ayant accompagné la commune dans l'élaboration du PLU, de proposer une mission d'assistance à l'exploitation du règlement du PLU.

Vous avez eu copie de la proposition correspondante.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

15. POLE SOCIAL ET CULTUREL - AVENANTS DIVERS LOTS

Durant le déroulement du chantier, diverses adaptations ou modifications se sont avérées nécessaires, qui sont traduites dans les avenants ci-après.

LOTS		MARCHE de base HT	AVENANT HT	Variantes HT	Options + Variantes HT
1.Démolitions/GO/VRD	Montant avenants 7 423,81 € HT (8 878,88 € TTC)	447 949,63	5 880,00		5 880,00
2.Charpente/Couv./ZN		208 113,20	-364,00		-364,00
3.Menuiserie bois/Parquets		266 742,45	-18 410,88		-18 410,88
4.Serrurerie		59 582,52	5 629,15		5 629,15
5.Plât./Faux-plaf./Isol. Therm.		118 347,07	2 226,40		2 226,40
6.Electricité		96 150,00	11 545,00		11 545,00
7.Plomb./Chauff./Clim./V MC		198 393,50	918,14		918,14
8.Peinture/Sol souple		52 970,00			

9. Ascenseur		24 410,00			
10. Test étanchéité à l'air		2 700,00			
		MARCHE de base	MARCHES + AVENANTS	Base + Variantes	Base + Options + Variantes
Total Tous Corps d'Etat HT:		1 475 358,37	1 482 782,18		1 482 782,18
Total Tous Corps d'Etat TTC:		1 764 528,61	1 773 407,49		1 773 407,49

Le montant global des avenants est de 8 878,88 € TTC portant le coût total de 1 764 528,61 € à 1 773 407,49 €. Le délai des d'exécution, du fait des intempéries, est prolongé jusqu'au 29/08/2013

Vous avez eu copie des devis correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

16.CCGA : MODIFICATION STATUTS COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE

Lors de sa séance en date du 22/08/2013, la CCGA a délibéré afin de se doter d'une nouvelle compétence en matière de création et de gestion d'une fourrière animale. Vous avez eu copie de cette délibération).

L'objectif est de participer à la création d'une installation à l'échelle départementale, portée par une structure intercommunale et destinée à répondre dans les meilleures conditions et au meilleur coût aux obligations qui sont faites aux Maires en matière de contrôle de la divagation des chiens et chats errants.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

17. PROJET CONVENTION OCCUPATION PRECAIRE PARCELLE A ERDF

Dans la séance du 29 mai dernier, le Conseil Municipal a délibéré favorablement à la signature par Monsieur le Maire d'une convention d'occupation précaire d'une parcelle sise avenue Gounon avec ERDF.

Les services d'ERDF ont donc établi un projet de convention que Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal (vous avez eu copie).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

18. SUBVENTION ÉAUZE FOOTBALL CLUB

Monsieur DUSSAUX Président d'EFC sollicite la commune afin d'obtenir une subvention complémentaire pour lui permettre de démarrer la saison 2013/2014 sans être obligé de faire le banquier de l'association sur ses propres deniers.

En effet, comme le traduit le bilan fourni chaque année (vous avez eu copie de celui de 2012), l'équilibre financier est juste atteint (1300 € de solde positif en 2012 et moins 950 € en 2011 par exemple).

Afin de lui permettre de faire face aux premières dépenses de la saison en attendant les recettes de paiement des licences par les joueurs, Monsieur le Maire propose de voter une subvention complémentaire de 3 000 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la prochaine réunion publique sur le Plan Communal de Sauvegarde qui se tiendra le 10 octobre à 20H30 à la Salle d'Honneur.
- de l'invitation transmise à tout le Conseil Municipal par Mme TOURNE pour son départ à la retraite et la présentation de son successeur le 27 septembre à 19H30.
- de la démission de Thomas Guasch de son poste d'adjoint présentée au maire et au préfet le 3 juin, démission actée par la préfecture le 20 juin. Il reste conseiller municipal
- Il rappelle au Conseil Municipal sa délibération pour solliciter une subvention au titre du Feader pour l'équipement de la future crèche rue Raphaël. La compétence ayant été transférée à la CCGA, la commune doit autoriser le transfert de subvention à la CCGA. Un certificat administratif sera donc établi en ce sens.

2. Monsieur BENOIT dit avoir été informé par le directeur départemental de la Dépêche de pressions pour qu'il ne soit plus correspondant du journal puisqu'il était candidat aux élections.

⇒ M le Maire lui rappelle leur entrevue en 2008 sur ce sujet lors de laquelle il n'avait pas émis d'opposition aux fonctions de correspondant de la Dépêche pour M BENOIT sous certaines réserves.

3. Monsieur COMET

- il s'étonne que le terrain vague rue Félix Soulès ne soit pas clôturé. La réglementation d'urbanisme oblige à clôturer mais n'impose pas que la clôture soit "brise vue"
- il demande qu'un panneau "toilettes" soit apposé sur les WC place du 19 mars.
- il demande à faire vérifier la ventilation dans les WV hommes du hall des expositions

4. Monsieur BOUNET demande pourquoi les prunus avenue d'Auzan ont été arrachés.

⇒ Mme LABAT répond qu'ils étaient malades car souvent "accrochés" par les camions.

La séance est levée à 22H50.

ANNEXES

Déclaration C.Comet lors du CM du 24/09/13 question 11.1 :

Alors que la chaleur estivale engourdissait les corps et les esprits, M. le Maire poussait un cri d'alarme dans les colonnes du journal Sud Ouest : « Réveillez-vous braves gens, votre Maire est là, au travail, en butte avec une poignée de jeunes désœuvrés qui sèment la terreur dans notre cité. Alors, moi, votre élu, je convoque la presse dans la maison commune, je stigmatise ces individus en les qualifiant de racaille, j'accuse la faiblesse des effectifs de gendarmerie en oubliant mon soutien à la politique « Sarkosyste », qui visait justement à les réduire.

Je dénonce le laxisme croissant des pouvoirs publics de l'intérieur et de la justice, j'augmente ainsi l'angoisse légitime des victimes, je stresse ceux et celles qui craignent d'être la prochaine cible de ces actes d'incivilité.

Pour mieux me grandir, j'installe la peur, je me pose en garant de la sécurité de mes concitoyens si lâchement abandonnés par ces gouvernants à mes yeux illégitimes.

Je crains que les administrés se défendent seuls, en disant cela, pourtant, j'envoie un message d'encouragement aux adeptes de l'autodéfense. Vous pouvez compter sur moi, je ferai régner l'ordre à Eauze, j'interdirai par arrêté municipal les attroupements sur la voie publique, je lancerai une étude et un débat sur la question de la vidéo surveillance, je proposerai la création d'un deuxième poste de policier municipal.

Bien sur, j'ai aussi informé de ce problème la Préfecture et les plus hautes instances de la Gendarmerie départementale, mais à quoi bon attendre leur réponse, leur avis, avant de m'exprimer dans la presse. La communication est plus importante que la réflexion et l'action lorsqu'on est comme moi candidat à sa propre succession aux municipales de 2014. Vous voyez bien que j'agis pour l'intérêt général, qu'il ne s'agit en aucun cas d'une manœuvre politicienne. »

M. le Maire, je ne suis pas certain que mon humour vous agrée, mais je ne sais pas si vos propos pathétiques m'incitent à rire ou à pleurer.

En prenant ce ton badin, ne croyez pas que je minimise le problème que pose à nos concitoyens ces actes répétés, d'incivilité.

Ce phénomène nouveau à Eauze doit être pris au sérieux.

M. le Maire pour avoir à plusieurs occasions discuté avec vous, je vous sais intelligent. Je pense que cette gesticulation médiatique très étudiée avait pour but de vous projeter au devant de la scène en brandissant les thèses sécuritaires les plus extrêmes. Ceci laisse à penser que vous n'avez pas d'autre projet que celui de satisfaire vos ambitions.

Ces positions exprimées dans la presse ne sont pas dignes du premier magistrat de notre commune.

Hurlant avec les loups, vous prétendez dénoncer l'incurie de la République et de son administration, alors qu'il est de votre devoir d'apaiser les tensions, d'être à l'écoute de tous et d'apporter des solutions réfléchies fruits d'une large concertation.

Nous sommes conseillers municipaux et nous avons été tenus à l'écart de toute réflexion municipale sur ce sujet. Aujourd'hui conformément à votre

façon d'agir, vous proposez au Conseil municipal sans aucune réunion ad hoc préalable, de vous donner quitus pour l'embauche d'un policier municipal supplémentaire. L'argumentaire pour procéder à cette embauche qui engage la commune sur la durée tient en 3 lignes. Vous savez déjà que cette embauche est un affichage sécuritaire, sans aucune efficacité pour enrayer les problèmes d'incivilité qui nous occupent. En effet, lors des exactions dernièrement commises, les contrevenants ont été rapidement interpellés et entendus par la gendarmerie. Vous prétendez vous-même les connaître. Ce n'est pas un policier municipal supplémentaire qui vous permettra de mettre en œuvre des rondes de surveillances nocturnes ou de week-end. Pour ce qui est du respect de la réglementation du stationnement, un seul policier suffit à la condition qu'il verbalise régulièrement, sans entrave et sans favoritisme. Je suis assez souvent en ville pour détecter sans difficulté les voitures ventouses qui appartiennent aux élus et leur famille, aux personnels de la Mairie ou à certains commerçants. Changez, de façon aléatoire, l'emploi du temps du policier municipal, donnez-lui des consignes claires, faites des contrôles et vous verrez que ce problème sera réglé.

M. le Maire je vous demande de surseoir à cette embauche de policier municipal et de nous réunir dans les meilleurs délais afin de voir si l'aide d'un travailleur social n'est pas plus pertinente en terme de prévention auprès de ces jeunes déscolarisés, manquant de repères familiaux.



ÉAUZE, le 16 août 2013

Le Maire d'ÉAUZE
Conseiller Général

à

Monsieur le Commandant du
Groupement de Gendarmerie du Gers
2 Rue Jean de la Fontaine
B.P. 381
32 008 AUCH Cedex

Mon Colonel,

Je me permets de vous interpeler, en tant que Premier Magistrat de la Ville d'Éauze, suite à une succession d'actes et de faits d'incivilité et de délinquance divers et variés commis régulièrement depuis plusieurs mois (pneus crevés, dégradations de biens publics, troubles à la tranquillité et à l'ordre public, baignade sauvage dans le lac, perturbations lors de rassemblements sportifs, agressions verbales à l'endroit des administrés et de certains commerçants, agressions physiques ayant causé des ITT., cambriolages de commerces ...).

Les auteurs de ces actes ont été identifiés et sont connus par vos services et ceux de la sécurité publique en général.

J'ai par ailleurs été sollicité par l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de la Ville d'Éauze, dont vous trouverez copie de la lettre en pièce jointe, qui s'inquiète des comportements de plus en plus indécents et déplacés des individus mis en cause.

Sans créer un état de psychose dans la Ville, vous conviendrez toutefois avec moi, Mon Colonel, que notre département est réputé pour une qualité de vie et une tranquillité incomparables et qui ne sont plus à démontrer. Or, je crains qu'une montée de la délinquance, à l'image des actes commis sur ma commune, ne vienne entacher notre réputation et surtout le cadre de vie serein et heureux dont bénéficient nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle je tenais à vous adresser un appel solennel afin que vos services puissent être plus présents sur le terrain. Je formule le souhait, pour le retour à l'ordre public dans ma ville, que la brigade de Gendarmerie d'Éauze puisse bénéficier de renforts afin de lui permettre d'enquêter plus facilement et dans un souci d'une présence accrue et développée dans les rues d'Éauze, par des actions d'ilotage par exemple.

Par ailleurs, je tiens à vous informer qu'avec mon Conseil municipal nous prendrons dès les prochains jours et semaines nos responsabilités en créant un second poste de policier municipal, en publiant un arrêté interdisant les attroupements sur la voie publique, en lançant une étude sur la question de la vidéosurveillance.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon interpellation, je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'hommage de ma plus haute considération.

Michel GABAS

Maire d'ÉAUZE





ÉAUZE, le 16 août 2013

Le Maire d'ÉAUZE
Conseiller Général

à

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
Allées d'Étigny
32 000 AUCH

Monsieur le Procureur de la République,

Je me permets de vous interpeler, en tant que Premier Magistrat de la Ville d'Éauze, suite à une succession d'actes et de faits d'incivilité et de délinquance divers et variés commis régulièrement depuis plusieurs mois (pneus crevés, dégradations de biens publics, troubles à la tranquillité et à l'ordre public, baignade sauvage dans le lac et piscine municipale, perturbations lors de rassemblements sportifs, agressions verbales à l'endroit des administrés et de certains commerçants, agressions physiques ayant causé des ITT., cambriolages de commerces ...). Les auteurs de ces actes ont été identifiés et sont connus par les services de la Gendarmerie et vos services.

J'ai par ailleurs été sollicité par l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de la Ville d'Éauze, dont vous trouverez copie de la lettre en pièce jointe, qui s'inquiète des comportements de plus en plus indéliçats et déplacés des individus mis en cause. De même, vous n'êtes pas sans savoir qu'une série de plaintes à l'encontre des présumés auteurs a été déposée, notamment suite à de violentes agressions physiques.

Sans vouloir créer un état de psychose dans la Ville, vous conviendrez toutefois avec moi, Monsieur le Procureur, que notre département est réputé pour une qualité de vie et une tranquillité incomparables et qui ne sont plus à démontrer. Or, je crains qu'une montée de la délinquance, à l'image des actes commis sur ma commune, ne vienne entacher notre réputation et surtout le cadre de vie serein et heureux dont bénéficient nos concitoyens. Il est à noter dans le même temps qu'un sentiment d'impunité progresse et que je crains, sans oser l'espérer, que des administrés se défendent seuls au risque de commettre un drame. Aussi, je lance un appel aux pouvoirs publics et à la justice afin de m'aider à mettre un terme à de tels agissements devenus aujourd'hui intolérables.

C'est la raison pour laquelle je tenais à vous informer qu'avec mon Conseil municipal nous prendrons dès les prochains jours et semaines nos responsabilités en créant un second poste de policier municipal, en publiant un arrêté interdisant les attroupements sur la voie publique, en lançant une étude sur la question de la vidéosurveillance. Dans ce même esprit de responsabilisation et d'action, tant à titre préventif que répressif, sachez que j'ai solennellement demandé un appui constant et développé des services de gendarmerie par une présence accrue des effectifs dans les rues d'Éauze.

Je tiens enfin à vous informer qu'un courrier du même type a été transmis à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Gers.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon interpellation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'hommage ma plus haute considération.

Michel GABAS

Maire d'ÉAUZE





ÉAUZE, le 16 août 2013

Le Maire d'ÉAUZE
Conseiller Général

à

Monsieur le Préfet du Gers
Préfecture du Gers
3 Place du Préfet Claude-Érignac
32 007 AUCH Cedex

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous interpeler, en tant que Premier Magistrat de la Ville d'Éauze, suite à une succession d'actes et de faits d'incivilité et de délinquance divers et variés commis régulièrement depuis plusieurs mois (pneus crevés, dégradations de biens publics, troubles à la tranquillité et à l'ordre public, baignade sauvage dans le lac, perturbations lors de rassemblements sportifs, agressions verbales à l'endroit des administrés et de certains commerçants, agressions physiques ayant causé des ITT., cambriolages de commerces ...). Les auteurs de ces actes ont été identifiés et sont connus par les services de la Gendarmerie et de la sécurité publique en général.

J'ai par ailleurs été sollicité par l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de la Ville d'Éauze, dont vous trouverez copie de la lettre en pièce jointe, qui s'inquiète des comportements de plus en plus indélicats et déplacés des individus mis en cause.

Sans créer un état de psychose dans la Ville, vous conviendrez toutefois avec moi, Monsieur le Préfet, que notre département est réputé pour une qualité de vie et une tranquillité incomparables et qui ne sont plus à démontrer. Or, je crains qu'une montée de la délinquance, à l'image des actes commis sur ma commune, ne vienne entacher notre réputation et surtout le cadre de vie serein et heureux dont bénéficient nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle je tenais à vous informer qu'avec mon Conseil municipal nous prendrons dès les prochains jours et semaines nos responsabilités en créant un second poste de policier municipal, en publiant un arrêté interdisant les attroupements sur la voie publique, en lançant une étude sur la question de la vidéosurveillance.

Dans ce même esprit de responsabilisation et d'action, tant à titre préventif que répressif, sachez que j'ai solennellement demandé un appui constant et développé des services de gendarmerie par une présence accrue des effectifs dans les rues d'Éauze.

Parce que le sentiment d'impunité ne peut pas s'installer et demeurer et que les nombreuses victimes de cette petite délinquance craignent à déposer une plainte par peur de représailles, nous, élus et pouvoirs publics, devons travailler en étroite collaboration.

Je tiens enfin à vous informer qu'un courrier du même type a été transmis à Monsieur le Procureur de la République et à Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de gendarmerie du Gers.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à mon interpellation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de ma plus haute considération.

Michel GABAS

Maire d'ÉAUZE





Eauze, le 08 Aout 2013

Monsieur le Maire d'Eauze
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie d'Eauze

Monsieur le Maire d'Eauze
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie

Nous tenons par la présente à vous faire part, en tant qu'association des commerçants d'Eauze, de nos préoccupations en ce qui concerne la sécurité des commerces et riverains Elusates .

Depuis quelques semaines, des individus se chargent de faire régner leur loi dans notre cité, en lieu et place des services de police et de gendarmerie. Nos collègues commerçants sont pris en otages, n'osant répliquer par crainte des représailles.

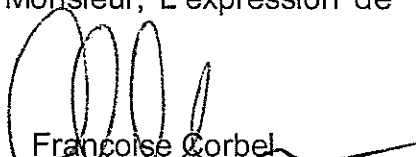
C'est en toute impunité nous semble-t-il, que ces individus bafouent les lois et narguent les riverains. Cela a commencé par des incivilités au niveau des parking, prise des sens interdit, tapages nocturnes régulier, excès de vitesse dans la zone 30 du centre-ville, dégradation du matériel urbain, trafics en tous genres, menaces verbales et cela continue maintenant par des faits plus graves avec agression physique.

Nous avons noté également une modification des comportements des plus jeunes, qui tentés par ce modèle, ne craignent plus en cette période estivale d'affronter l'autorité des adultes.

C'est pourquoi il nous semblait important en tant qu'association Elusate d'être le relais de ces inquiétudes et de ce sentiment d'insécurité grandissants.

Bien sûr nous ne doutons pas que vous saurez prendre les mesures nécessaires pour que notre cité retrouve son calme habituel, d'autant plus en cette période estivale importante pour le commerce de proximité.

Nous tenant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur, L'expression de nos sentiments distingués.



Françoise Corbel
Présidente Elus'Action

Communiqué de presse de Monsieur le Maire d'ÉAUZE

Depuis plusieurs mois, les élusates sont pris en otage par des bandes de jeunes délinquants commettant divers actes d'incivilité et d'incivisme (agressions verbales, pression sur les commerçants, délinquance routière en ville, dégradations de biens publics et privés, cambriolage de commerçants) et des agressions physiques avec violence (coups et blessures), se targuant même de leurs exploits sur les réseaux sociaux. Ceci doit cesser car seule la Loi est maître dans la République Française.

Des plaintes ont d'ailleurs été déposées et la Mairie compte désormais prendre ses responsabilités face à un laxisme croissant de la part des pouvoirs publics de l'intérieur et de la justice.

Le Maire d'Éauze souligne son ras le bol et pointe du doigt la montée de l'insécurité dans les zones rurales, regrettant que les forces de sécurité ne soient renforcées que dans les grandes villes. Certes, Éauze n'est pas le Mirail ou la Courneuve, néanmoins il est notable que la quiétude et la tranquillité publiques ne sont plus assurées pour les administrés.

En ce sens, Michel GABAS, Maire d'Éauze et Conseiller Général, vient d'adresser trois courriers afin d'interpeler ouvertement et solennellement le Préfet, le Procureur de la République et enfin le Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie du Gers leur demandant de l'aide et un appui des pouvoirs publics de la justice et de la sécurité. Michel GABAS compte également proposer au prochain Conseil Municipal diverses mesures de sécurité : publication d'un arrêté interdisant les attroupements sur la voie publique, création d'un deuxième poste de policier municipal, ainsi qu'un débat sur la vidéosurveillance.

Enfin, il faut constater avec désarroi l'abandon des travailleurs sociaux : ces jeunes mériteraient d'être accompagnés avant qu'ils ne tombent dans la délinquance. Parce que le tout répressif n'est pas la solution, la prévention de la délinquance doit occuper une place importante et la Mairie compte faire prochainement des propositions en ce sens.

En pièce jointe :

- Courrier adressé à M. le Préfet du Gers
- Courrier adressé à M. le Procureur de la République
- Courrier adressé à M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers

CONSTAT : Faits et gestes commis durant l'été 2013 :

- pneus crevés
- climat d'insécurité :
 - insultes gratuites,
 - menaces verbales envers les commerçants et particuliers (lettre de l'association Elus'action)
 - crachats sur individus et commerçants,
 - attroupements intempestifs place de la Liberté, Place René Cassin, Parc de Panblan, Parc de la Belle Marie, sortie du cinéma
- Cambriolages de commerces et de particuliers
- Détérioration de biens privés
- Baignade dans le Lac (bravant toute interdiction)
- Entrée par effraction et baignade dans la piscine la nuit souillant l'eau → fermeture de la piscine au public durant une journée
- Agressions physiques :
- Délinquance de rue : détérioration de biens publics (conteneurs, bornes ...), city foot sur les parkings, arrêt intempestifs de véhicules sur la voie publique.
- Perturbation d'événements ou de cours sportifs (foot : lettre du Président du Football Club)
- Constat de vols de téléphones mobiles dans les anciennes arènes pendant les cours de sport
- Tapage nocturne (cf. quartier de la chapelle et Anciennes arènes)
- Dégradation des arènes
- Dégradation et incendie à la déchetterie (route de Castelnau d'Auzan) (5000€ de dégâts)
- Dégradation de mobilier urbain (potelets avenue des Pyrénées, Place de la Liberté)
- Consommation excessive d'alcool sur le domaine public et amoncellement abusif et dangereux de bouteilles vides et bris de verre nécessitant l'intervention des services de la voirie (derrière la halle au gras de la Belle Marie).
- Incivilités et délits routiers constatées par la Police municipale et intervention de la gendarmerie : scooters avec propriétaires sans casques ni assurances, sens interdits

Eauze le 16 août 2013

Jean Michel DUSSAUX

Président d'Eauze Football Club

à

Monsieur le Maire d'Eauze

32800 EAUZE

Monsieur le Maire,

Bientôt la fin des vacances scolaires, la rentrée des classes approche, la rentrée de l'école de foot aussi.

Rentrée avec beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes suite aux nombreux incidents ayant plus que perturbé et le mot est faible toutes nos dernières séances sur le site de Panblan.

Les deux derniers mois d'avril et mai, tous les mercredis les gamins ont du subir la présence d'une bande d'excités faisant du motocross au milieu des jeunes, insultant l'éducateur et les parents qui s'interposaient.

Malgré les efforts et la présence de Messieurs Labarrère, Pontacq et des gendarmes cette bande de hooligans bien connus à Eauze repartait puis revenait quelques instants plus tard pour casser des bouteilles de bière devant le but et désintégrer les filets. Le point final de la saison étant le mercredi 15 mai ou les gamins et les parents se firent expulser des anciennes arènes pour la clôture du Futsal ce qui entraîna la perte de dix gamins pour la fin de saison au 12 juin, les parents préférant garder leurs gamins à la maison.

A la veille de cette rentrée 2013 beaucoup de doutes subsistent sur le retour de ces gamins et même l'éducateur bénévole de cette catégorie débutant est pour l'instant hésitant devant ce climat détestable.

Devant l'inquiétude générale, Monsieur le Maire, pouvez vous nous apporter quelques assurances sur la tranquillité du site de Panblan.

Dans l'attente, veuillez agréer mes sentiments les plus sportifs.

